



LETTRE-TYPE\_9 : Remise de contreparties pendant le délai de renonciation malgré l'interdiction

---

Votre association locale de l'UFC-QUE CHOISIR vous aide à résoudre vos litiges. Découvrez-en plus sur notre fonctionnement et les modalités d'adhésion en consultant notre site.

---

Nom  
Adresse  
CP Ville  
Tel :  
Mail :  
Réf :

Société  
Adresse  
CP Ville  
*Lieu, date*

### **Lettre Recommandée avec Accusé de Réception**

**Objet :** nullité du contrat pour paiement anticipé

Madame, Monsieur,

Lors de votre venue à mon domicile, j'ai signé le ... (*date*) un contrat pour ... (*définir le bien ou la prestation de service qui est l'objet du contrat*).

Or, ce même jour, vous m'avez demandé de vous remettre un paiement, à savoir ... (*à préciser : un chèque, une autorisation de prélèvement, des espèces...*), avant l'expiration du délai de renonciation de 7 jours.

En conséquence, le contrat que j'ai signé avec vous est nul, conformément à l'article L121-26 du code de la consommation qui interdit au démarcheur de demander une contrepartie financière au client avant l'expiration du délai de renonciation de 7 jours.

A défaut d'accord amiable, je serais dans l'obligation de soumettre le litige à l'association de défense des consommateurs UFC Que Choisir ou à la juridiction compétente.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature